

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF101

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani, M. El Guerrab, Mme Pinel, M. Pupponi et
M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« encaissées »,

insérer les mots :

« en France ou à l'étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la localisation des services numériques fournis au cours d'une année civile.